

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2022

Absente : Corinne BEURAIN

Absente excusée : Ligéa JASIENIECKA

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte.

Le précédent compte rendu de la réunion du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN

Une grande partie de l'équipement scénique est installée mais il manque encore certains matériels en raison d'un retard dû à des difficultés d'approvisionnement.

En ce qui concerne l'éclairage, restent la potence pour projecteurs de face, un projecteur Led en fond de scène, la suspension du transept et les spots de côté (dont les supports sont posés).

L'horloge doit également être remise en service.

Les rideaux latéraux sont en place et l'ajustement des rideaux de scène a été réalisé.

Les joints au sol ont été faits.

Les meubles de la loge devraient être posés fin février.

REMISE

Les joints au sol sont finis, reste à réaliser :

- La pose du carrelage dans la salle de bains / WC
- La pose de l'escalier de la mezzanine : prévue fin janvier
- La pose du mobilier : prévue fin février
- La pose de la porte en partie inférieure

Les problèmes signalés par le propriétaire voisin de l'édifice sont en voie de régularisation en accord avec ce dernier.

ESPACE STANISLAS BOGUCZ

Reste la pose de la deuxième rampe sur l'escalier.

VOIRIE

- Mise à jour de la voirie communale : l'étude en partenariat avec le géomètre se poursuit.
- Chemin du Moulon : la demande de pose de bornes pour délimiter ce chemin semblait résolue puisque Mme Lannuzel, géomètre, avait reçu le document signé du propriétaire. Toutefois le géomètre a précisé avoir posé 6 bornes le 17 janvier 2022.
- Etoitesse du pont chemin des chênes direction La Veyrasse : le devis pour la rambarde est validé, celui demandé pour le démontage des pierres est en attente des premiers travaux du ferronnier.
- Dépôts sauvages dans un chemin vers la carrière : ce chemin étant destiné à être absorbé par l'emprise de la carrière, une rencontre est prévue au préalable avec Mr Maestri.

- Réfection du chemin d'accès à la propriété M. et Mme Jallade : les travaux sont en cours sur la partie communale du chemin.
- Pose par ADN d'un panneau explicatif de la fibre optique : le lieu retenu sera situé à l'entrée Sud du village.

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Pour mémoire : le 23 novembre 2021 était retenu le tracé empruntant la route départementale 252 avec une pompe de relevage en point bas, ce qui supposait de traverser un terrain privé.

Il s'avère que le propriétaire de ce terrain refuse le passage d'une canalisation dans sa parcelle d'où un nouveau tracé envisagé de façon à raccorder un maximum de maisons avec une seule pompe de relevage.

Par ailleurs, au cours d'une récente réunion avec Naldéo, a été évoquée la question de la non-conformité des conduites d'eau potable, d'une part au regard du réseau de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), d'autre part vis-à-vis du risque sanitaire lié à leur matériau jugé potentiellement dangereux par de récentes études.

Etant précisé que pour le renouvellement des conduites concernées en 2022 :

- L'Etat subventionne à hauteur de 50 % pour une mise aux normes dans le cadre de la DECI, ce après établissement par la commune d'un schéma directeur de défense contre incendie.
- L'Etat subventionne jusqu'à 80 % (plafonné à 300 000 €) les études et installations de points d'eau incendie (PEI).
- Ces travaux peuvent être aussi subventionnés par le Département et l'Agence de l'Eau.

L'étude d'un schéma directeur de défense contre incendie a donc été demandée à Naldéo dont le coût s'élève à 9 419,25 HT.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Prend acte du dispositif de subventions précité,
- Approuve le schéma directeur de défense contre incendie et son coût de 689 419, 25€ HT,
- Sollicite une subvention d'Etat au titre de la DETR,
- Sollicite une subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau,

Pour info :

Concernant le rejet d'effluents de la Distillerie d'Eyguebelle dans la station d'épuration de Valaurie, celle-ci avait été mise en demeure de se mettre en conformité au plus tard au 1^{er} janvier 2023.

Une réunion avec les élus de Valaurie a eu lieu le vendredi 17 décembre suivie d'une rencontre avec Eyguebelle, ce en vue de trouver un terrain où aménager un lagunage réservé à la distillerie.

Après discussions, Eyguebelle a trouvé une solution pour évacuer et traiter les eaux usées de la distillerie sur sa propriété.

SITUATION DU SAE

En ce qui concerne l'étude en vue de la mise à jour du schéma directeur de l'eau, le syndicat a sollicité le département pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, mission qui pourrait commencer dès février.

SITUATION DE VALROUSSE

Situation sanitaire de l'école : un point est fait.

Projet d'agrandissement des locaux : l'aide de Mr Chareyre, économiste, ayant été sollicitée par le syndicat, une réunion aura lieu la semaine prochaine.

Des éclaircissements seront demandés quant au réel bénéficiaire des subventions : syndicat ou commune.

STADE

Des travaux importants ont été réalisés (remplacement des cages de but) avant la visite décennale du 15 janvier pour l'agrément du stade, mais d'autres aménagements restent à effectuer par le service technique. Clément Jolivalt présente un compte rendu de cette visite et détaille les aménagements à réaliser.

CCEPPG

Convention groupement de commandes pour les travaux de voirie 2023 / 2024

La convention actuelle étant échue au 31/12/2021, il est décidé de la renouveler pour 2023/2024 pour un montant de travaux compris entre 50 000 € (au minimum) et 100 000 € (au maximum).

En ce qui concerne les travaux de voirie 2021/2022, la commission voirie va se réunir pour décider des travaux à réaliser cette année.

Micro crèche

La signature des ordres de service a eu lieu mercredi dernier et le chantier devrait commencer d'ici une semaine à 15 jours. Un point sur le réseau d'eau potable sera fait cette semaine avec le SAE.

Reste à définir le lieu d'installation de la base de vie du chantier (bungalows et sanitaires) : sur le terrain en bordure de route ou à proximité du stade.

Grotte Mandrin

Lors de la dernière conférence des maires, Madame le Maire a interrogé le conseil communautaire sur la délibération de principe à prendre en soutien à la grotte mandrin, suite à la démarche de la commune de Roussas. Ce point devrait figurer au prochain conseil communautaire.

Reportage dans le cadre du CRTE

A l'effet de réaliser un reportage portant sur la transition écologique à l'échelle du territoire de la communauté de communes, chaque commune doit désigner une personne susceptible d'être interviewée.

Mr Jean-Luc Grauer est proposé car représentant le tissu associatif de Roussas et intervenant dans la gestion d'un site atypique.

Spectacles du Centre dramatique des villages du haut Vaucluse

Lors de la conférence des maires est intervenu Mr Gilbert BARBA du centre dramatique des villages du haut Vaucluse qui avait interprété un spectacle à Roussas durant l'été 2021 intitulé « Les Vilains » et un autre à Valaurie « Lettres à Nour », deux spectacles de qualité.

Cette association fonctionne sur la base de subventions département/ région mais souhaiterait se diversifier en renouvelant l'expérience de 2021 et en se mettant à la disposition des villages.

L'idée serait de mettre en place une cotisation par habitant pour développer ce nouveau créneau.

Montant proposé : 2,00 € par habitant dont 1,00 € à la charge des communes et 1,00 € à la charge de la communauté de communes.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN

Les conditions de mise à disposition du bâtiment à l'association Culture et Festivités à Roussas étant finalisées, une convention sera signée entre la commune et l'association.

Concernant l'Association Culture et Festivités à Roussas, le programme du 1^{er} trimestre a été établi et largement diffusé.

Mr Morel, Président de l'APAS, sollicite l'utilisation de l'Espace Culturel Saint Germain en vue d'un stage de formation pour violoncellistes sur une période d'une semaine du lundi 25 au dimanche 31 juillet. Cette demande est transmise à l'association pour intégration dans son futur programme.

URBANISME : PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Une nouvelle demande de permis de construire a été déposée pour un projet de centrale photovoltaïque au lieu dit Chapus.

Ce dossier est soumis à enquête publique et au code de l'environnement ce qui implique l'avis du conseil municipal.

Pour mémoire, lors de la précédente demande de permis de construire la commune avait émis un avis défavorable.

Certains changements sont intervenus par rapport à cette précédente demande, dont le principal porte sur le fait que le nouveau projet se situe en zone N et non plus partiellement en zone agricole (ce pour éviter une modification du PLU). Par ailleurs, le nombre de citernes incendie a été augmenté.

Le conseil Municipal, après vote par 2 voix pour et 7 contre, émet un avis défavorable sur ce nouveau projet.

LOYER DU RESTAURANT LA TABLE DE ROUSSAS

Par mail du 3 janvier Cindy Mancip, gérante du restaurant, demande une remise gracieuse pour les loyers de décembre, janvier et peut être jusque mars. Elle précise être en très grande difficulté en raison des rebondissements de la crise sanitaire.

Compte tenu des difficultés liées à la crise sanitaire, une remise gracieuse du loyer des mois de décembre 2021 et de janvier 2022 est accordée.

PERSONNEL

Suite au départ de Guillaume Martin du service technique, il est décidé de recruter une personne sous contrat de 6 mois à compter du 1^{er} février 2022.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h 50

Le Maire,

Christiane ROBERT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Christiane Robert'. To the left of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' around the top edge and '1900' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or logo. The signature and stamp are positioned over the name 'Christiane ROBERT' printed on the page.